

Résolution présentée par la délégation de la République d'Islande

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Pour la protection et la réinsertion des prostituées.

L'Assemblée Générale,

Consternée de voir des personnes en position de vulnérabilité se retrouver piégées dans un système de prostitution et de violences, courant des risques pouvant être mortels,

Luttant contre l'achat de services sexuels, le proxénétisme et la traite des êtres humains ainsi que toutes leurs dérives,

Constatant qu'en majorité, les personnes victimes de trafic d'être humain sont exploitées à des fins de prostitution. Par exemple, en Suisse, environ 2/3 des personnes concernées par le trafic d'être humain sont forcées à se prostituer,

Encourageant une politique abolitionniste vis-à-vis des travailleuses du sexe, concordant avec celle du Canada depuis 2014 qui, entre 2010 et 2019, a vu une baisse de 55 % des crimes liés au commerce du sexe,

Soulignant le défaut des systèmes ayant des lois sur la prostitution prohibitionniste tel que les États-Unis d'Amérique, pénalisant davantage les prostituées que les clients, et de ce fait les dissuadant très souvent de signaler les crimes et les violences dont elles sont victimes,

Décide de la reconnaissance mondiale de la profession de prostituées afin d'assurer aux travailleuses du sexe une protection et une sécurité sociale tout en réprimant le client d'une personne se prostituant. Décourageant ainsi cette pratique tout en protégeant celles qui s'y livrent tout de même ;

- de solliciter l'ONU Femmes afin de construire des centres de réinsertion dans le monde offrant un soutien global, incluant l'accueil, l'accompagnement social et professionnel ainsi que l'aide à la reconstruction personnelle pour toutes personnes se prostituant.